

(n° 20 du 12/03/2020)

## ELECTIONS MUNICIPALES MARS 2020

### Bureaux de vote :

La commune compte deux bureaux de vote :

- **Bureau de vote n° 1 : à la Mairie**
  - pour les électeurs domiciliés dans la section de vote de Loupershouse
- **Bureau de vote n° 2 : au groupe scolaire**
  - pour les électeurs domiciliés dans la section de vote d'Ellviller

Les bureaux de vote sont ouverts de 8 h 00 à 18 h 00 sans interruption : utilisez pleinement cette amplitude afin d'éviter des pics de fréquentation.

Afin de ne pas allonger les temps de présence dans les bureaux de vote, il est conseillé de se munir

- d'une pièce d'identité ;
- de la carte électorale, qui mentionne votre numéro d'électeur : cela permet aux responsables du bureau de vote de trouver plus rapidement votre nom sur la liste d'émargement.

### Mesures particulières de protection

Des mesures de protection contre le coronavirus COVID-19 nous ont été transmises par le Ministère de l'Intérieur et seront appliquées en tenant compte de la configuration des lieux.

### Préconisations :

- Ne pas se serrer les mains et pas d'embrassades
- Possibilité de se laver les mains :
  - Un point de lavage des mains sera proposé aux électeurs qui le souhaitent, lors de leur passage aux bureaux de vote.
- Espace entre personnes :
  - Dans la file d'attente, il est conseillé de laisser un espace d'au moins 1 mètre entre les personnes.

- Salle du bureau de vote :
- 3 électeurs au maximum devront se trouver dans la salle où est installé le bureau de vote.
  
- Accès aux isolements
- Le passage dans l'isoloir est obligatoire.
- Les isolements seront positionnés avec l'accès face au mur, afin d'éviter toute manipulation de rideau.

### **Emargement :**

Un stylo vous sera présenté. Vous pouvez cependant aussi apporter un stylo personnel (encre bleue ou noire) afin d'éviter tout contact avec un stylo ayant déjà servi à un électeur précédent.

### **Carte électorale à tamponner :**

Vous poserez votre carte électorale sur la table pour la faire tamponner.

---

## **Enquête de l'INSEE sur le cadre de vie et la sécurité**



L'INSEE, en partenariat avec l'Observatoire National de la Délinquance et des Réponses Pénales et le Service Statistique Ministériel de la Sécurité Intérieure, réalise du 20 avril au 11 juillet 2020 une enquête sur le thème du cadre de vie et de la sécurité.

Cette enquête vise à mesurer la qualité de l'environnement de l'habitat et de l'insécurité.

Par ailleurs, elle vise à connaître les points de délinquance dont les ménages et leurs membres ont pu être victimes.

Dans notre commune, quelques ménages seront sollicités. Un enquêteur de l'INSEE, muni d'une carte officielle, prendra contact avec certains habitants de la commune.

### **Collecte de déchets verts**

Les bennes à déchets verts seront, en principe, de nouveau mises à disposition à partir de la semaine 15 (deuxième semaine d'avril).